L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 12 MARS 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 12 MARS.

SENTENCE L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le shérif.—aux écuries de B. Loria, rue Barthelemy, entre Villeré et Delaronde, un lot de vaches.

Par Placide J. Spear, rue du Canal, entre Marais et Villeré, meubles.

ATTENTION!

Le shérif procédera aujourd'hui à 5 heures P. M. aux écuries de B. Loria, rue Barthelemy, entre les rues Villeré et Delaronde, 2ème District, à l'adjudication d'un lot de vaches.

SPECTACLES.

Vendredi 12 Mars 1875.

VARIETES.—Le chemin le plus court et Betsy Baker.

ACADEMIE.—Marie Stuart.

SOUVENIRS.—Le serment de M. L. Davenport.

SALLE GRUNEWALD.—Grand concert de Mlle Muska.

La bonne foi des radicaux.

Nous avons toujours eu la conviction que le compromis ne recevrait son exécution que si, au dernier moment, cela convenait aux meneurs radicaux, soit ici, soit à Washington. Ces gens habiles, ils ont fait mener les négociations de façon à pouvoir, en cas de besoin, alléguer un prétexte pour dire "il n'y a rien de fait."

En prévision de cette rupture, les radicaux à la Nouvelle-Orléans avaient préparé un petit tour de passe-passe de leur façon qui a échoué par suite de la protestation de MM. Carloss et Webb, mais qui est une *canillerie* trop ingénieuse pour que nous ne la dévoilions pas.

Le procès-verbal officiel de la dernière séance de la Chambre présidée par M. Hahn, n'a paru qu'hier dans le journal officiel. Il contient l'incident de la prestation de serment d'un membre conservateur, M. McAlpine, et après, ce qui suit :

"Le vote d'une suspension des réglements.

M. Dewees a présenté la résolution suivante qui a été lue et adoptée à l'unanimité, *en vertu d'une suspension des réglements.*

Résolu par la Chambre des représentants assemblée en session régulière, que tous les travaux (procédures de cette Chambre depuis le moment de son organisation, lundi l'*avant*, en comptant avec l'organisation de ce jour, élection de l'honorable M. Hahn, de St-Charles, comme Orateur, élection de tous les autres officiers et tous les actes et résolutions relatés dans le procès-verbal de cette Chambre, sont approuvés, acceptés et ratifiés comme lois et actes légaux et constitutionnels de cette Chambre, et qu'ils seront par la présente déclarés valables et obligatoires.

Comme on a fait le chef d'œuvre a cru que ce n'était pas trop de suspendre deux fois les réglements.

Sans la protestation de MM. Carloss et Webb, leurs noms eussent été insérés à côté de celui de M. Mc Alpine comme ayant prêté serment et alors les radicaux eussent déclaré triomphalement, que la résolution Dewees, adoptée par 56 membres reconnus par le Bureau des retours, c'est à dire par un quorum légal, donnait force légale à tous les votes précédemment émis par le caucus Hahn et aux lois adoptées. L'argument si pitoyable qu'il est été, ne peut plus même être invoqué par les radicaux si faciles à contenter en matière de légalité.

Mais le plus beau de l'affaire, c'est que la résolution Dewees n'a jamais été présentée et ratifiée à la réunion qu'après l'ajournement. C'est tout simplement un de ces actes législatifs supplémentaires qu'il entre dans les habitudes des radicaux radicaux d'intercaler après coup dans les procès verbaux.

Il n'est question de cette résolution Dewees dans aucun des comptes rendus des débats journaux de la ville. Le compte rendu du *Republican* lui-même n'en fait pas la moindre mention. Nous y trouvons la curieuse remarque qui suit :

Pendant le temps que la Chambre attendait la réponse du Sénat il se fait beaucoup de tapage et de tirades. Considérable hostilité fut exprimée à l'égard du Maréchal ne pas avoir consulté de la part de la Chambre. Il est parlé de ce fait. Il est donc évident que c'est une interpolation. M. Vigers a adopté continuant au 1.3

Voilà est la moralité des moyens employés par la coterie radicale usurpatrice qui essaye de donner un vernis de légalité à son usurpation. C'est un lavis en de cette autre qui s'ajoute aux actes de fraude et de violence qui ont créé la Législature usurpatrice.

Cette tentative a été déjouée comme nous l'avons dit, par MM. Carloss et Webb qui ont fait un message, ce qui n'a pas empêché le télégraphiste à Packard [illegible] conservateurs s'étaient points à la Chambre, ce qui lui a servi un prétexte de dire à Wheeler, ajoutant Antoine dans sa dépêche. C'est ce que n'a pas pratiqué de tant de fois de la Douane et le résultat de cette fausse information est la lettre de M. Wheeler, publiée dans nos dépêches et que nous croyons nécessaire de reproduire ici.

Washington, 9 mars 1875.

A. B. Packard, Esq.,

Cher Monsieur—J'ai reçu votre note du 5 contant, relativement à la déclaration faite par vous à l'Honorable Anderson, des renseignements du *Times* de la Nouvelle-Orléans, 1er mars. Il n'y a pas eu de convention ou d'entente, excepté en ce qui me concerne personnellement, que tout le comité formé d'arbitrage, jusqu'à la réception de la convention signée par les démocrates qui certainement des siges à la Législature, la quelle s'est depuis tout le comité nommé à l'arbitrage. M. Hoar et moi nous avons consenti à nous occuper de cette affaire, moyennant l'introduction de cette nouvelle [illegible] dans la convention originale.

Il n'est arrivé de rien, quand MM. Barrow et Leonard ont quitté Washington, que tout le comité devant participer à l'arbitrage. Il peut se faire que M. Frye [illegible] ait reçu des télégrammes de Packard [illegible] conservateurs s'étaient points à la Chambre, ce qui lui a servi un prétexte de dire à Wheeler,"